Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Promenade en forêt : l'ONF rappelle les bons gestes à adopter



Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie de se promener, de pratiquer une activité sportive ou simplement de profiter de beaux paysages est grande. En quête d'air pur, de calme et d'espace, la forêt apparaît comme un moyen de se ressourcer. Selon une enquête ViaVoice réalisée pour l'Office national des Forêts (ONF), 9 Français sur 10 considèrent que les forêts sont synonymes de bien-être et d'apaisement. C'est un accès privilégié à la nature offert à une population avide de loisirs et de détente. Aujourd'hui, aller en forêt fait partie des pratiques et des habitudes des Français : 4 Français sur 10 y vont au moins une fois par mois. Cependant, se rendre en forêt engage notre responsabilité en tant que citoyens soucieux de la préserver. Comme partout, une sortie ne s'improvise pas mais s'accompagne de précautions d'usage et de conseils à connaître. Les adopter, c'est l'assurance de profiter d'une promenade respectueuse de l'environnement et des autres usagers.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Dans la plupart des cas, les promeneurs ne préparent pas leur visite mais choisissent leur lieu de promenade par habitude et se trouvent bien souvent sous-équipés pour leur sortie. Selon l'ONF, il vaut mieux prévoir les incontournables, à savoir un sac à dos avec de l'eau et un petit en-cas, mais aussi une carte de la forêt en cas de réseau téléphonique défaillant. « Les forêts ne disposent pas de poubelle, si l'on prévoit un pique-nique, pensons aussi à emporter un sac pour y mettre nos déchets. »

L'ONF conseille de consulter les sites internet des acteurs du tourisme ou de les contacter directement pour obtenir des conseils adaptés à ses envies, surtout si l'on souhaite éviter les lieux trop fréquentés.

Autre réflexe à adopter : consulter la météo. « Être surpris par le mauvais temps peut gâcher votre promenade. En tant que milieu naturel, la forêt réserve parfois des surprises. »

Le partage de l'espace

Une fois en forêt, les cyclistes, promeneurs, coureurs, cueilleurs, forestiers et autres grimpeurs partagent le même espace. Afin de maintenir la diversité de ces pratiques, la tolérance de chacun est requise.

Baisser le son de la musique, ne pas téléphoner en haut-parleur, tenir son chien en laisse, être courtois envers chaque usager de la forêt et respecter le travail des professionnels de la forêt sont les principaux conseils à appliquer lors de la balade.

Six réflexes à connaître

En forêt, comme partout, il y a des règles à respecter, avec l'objectif de protéger le patrimoine naturel dont il convient de préserver la richesse écologique :

- Ramener ses déchets à la maison. Une bouteille abandonnée devient un redoutable piège. Les petits animaux, attirés par l'odeur, y entrent facilement mais n'y ressortent pas. Les déchets verts favorisent le développement de plantes envahissantes et les déchets alimentaires sont un danger pour les animaux qui perdent leur instinct sauvage et risquent de s'empoisonner. Les contrevenants peuvent encourir des peines jusqu'à 1 500€, à laquelle s'ajoutent les frais liés aux préjudices subis (collecte, traitement des déchets, remise en état du site).
- Éviter de démarrer un feu de forêt en bannissant toute cigarette, feu de camp et barbecue. La particularité des incendies, c'est qu'ils couvent dans le sol. Ils brûlent la matière organique qui s'y est accumulée, puis se propagent ensuite lentement sans forcément montrer de signes évocateurs : flamme, fumée, odeur. Les contrevenants encourent une amende de 135€, aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui et sur l'environnement.
- Rester sur les chemins forestiers. Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois comme les jeunes semis qui sont la forêt de demain. Les les parcelles forestières ne sont pas sécurisées et présentent un risque pour la sécurité des usagers : chutes d'arbres et de branches.
- Modérer la cueillette. Si cueillir et ramasser font partie des plaisirs simples de la sortie en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

forêt, certaines espèces de fleurs, comme les jonquilles ou le muguet, connaissent aujourd'hui des prélèvements excessifs, menaçant leur présence en forêt. Tout ramassage intensif est passible d'une amende de 135€ pour un volume ramassé entre 5 et 10 litres. Au-delà, l'amende peut aller jusqu'à 45 000€ et des sanctions pénales contre les auteurs de prélèvements abusifs.

- Les véhicules motorisés sont autorisés seulement sur les routes prévues à cet effet et les parkings. Faire une virée avec un 4×4, un quad, ou une moto, bien que tentant, est interdit. En cas de non-respect, les contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500€, voire à l'éventuelle saisie de leur véhicule ou à la suspension du permis de conduire.
- Faire attention à ses animaux de compagnie. Au printemps, les serpents sortent d'hibernation Les chiens, grâce à leur flair, peuvent les surprendre et se faire mordre car ils se sentent menacés et ne peuvent fuir. Pour rappel, du 15 avril au 30 juin, il faut tenir les chiens en laisse en dehors des allées forestières. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une
- amende de 135€.

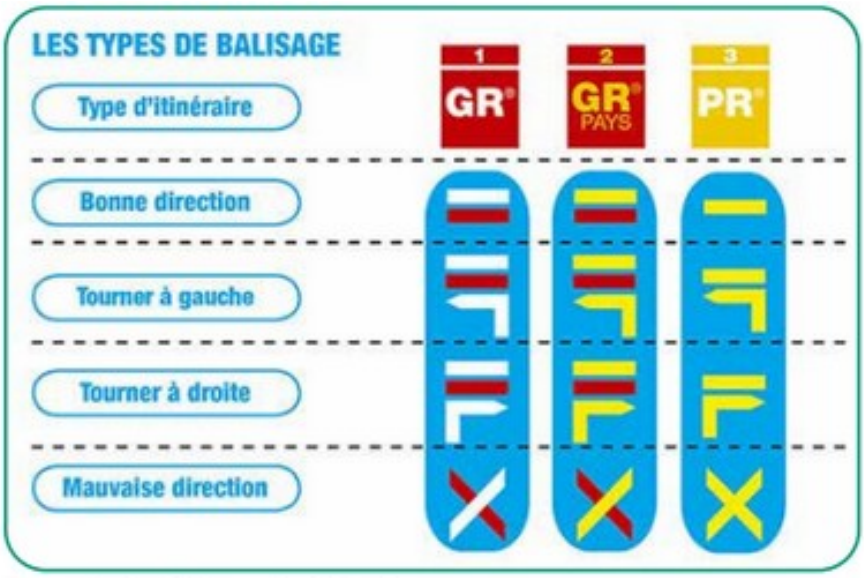
Se repérer en forêt

Pour ne pas se perdre en forêt, reconnaitre le balisage des sentiers fait partie des choses essentielles à avoir en tête. Il faut donc repérer les symboles peints sur les arbres ou les rochers, panneaux, autocollants ou balises…

Chaque pratique réglementée dispose de son balisage ou de repères identifiables.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Exemples de balisage des itinéraires de randonnée au niveau national
(Fédération française de randonnée)

Respecter la vie nocturne de la forêt

En forêt, la vie nocturne est essentielle pour les espèces qui y vivent. La présence humaine peut perturber leurs comportements, leurs repères et leurs cycles de reproduction.

Pour ces raisons, il est important d'éviter les activités nocturne la nuit et de laisser la faune tranquille. C'est pourquoi, le camping est interdit en forêt publique (en dehors de zones de bivouac aménagées pour cela).

Et une fois la promenade terminée ?

Une fois rentrer chez soi, il faut penser à s'inspecter, notamment pour éviter les tiques. Parasite de petite taille, visible à l'œil nu, la tique vit au ras du sol et sur la végétation basse dans l'attente d'un hôte de passage. Cou, aisselles, plis des genoux, cuir chevelu… sont des zones où elle aime s'accrocher. Elle se nourrit de sang et peut transmettre la maladie de Lyme.

Si on voit une tique accrochée à la peau, il faut la retirer avec un tire-tique ou une pince à épiler puis désinfecter la plaie. Si une rougeur s'étend sur le corps ou d'autres symptômes grippaux se manifestent (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, etc…), il faut consulter un médecin.

En forêt, il est possible de réduire les risques de piqure de tique en portant des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras, en utilisant un produit répulsif contre les tiques, en restant sur les chemins et en évitant les espaces broussailleux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Attention également aux chenilles processionnaires au printemps et au début de l'été. Leurs poils peuvent provoquer des urtications ou allergies. Pour se prémunir des risques liés aux chenilles, il faut éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids, de toucher les chenilles ou leurs nids et de se frotter les yeux en cas d'exposition. Attention également à nos amis à quatre pattes pour qui elles peuvent être mortelles.

L'ONF prépare l'avenir de la forêt domaniale du Toulourenc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Depuis le mois de juin, l'Office national des forêts (ONF) plantes des arbres dans la forêt domaniale du Toulourenc, au Nord du Mont Ventoux afin de préparer l'avenir de la forêt.

Composée majoritairement de pins noirs d'Autriche issus de reboisement RTM (restauration des terrains en montagne) du XIXe siècle, la forêt domaniale du Toulourenc voit de nouvelles espèces plantées sur ses pentes. Un chantier technique opérée par les agents de l'ONF depuis juin dernier.

Ce sont donc 3 800 plants qui vont enrichir la forêt qui comporte aussi des érables, hêtres et aulnes de Corse. L'ONF a choisi de planter des cèdres de l'Atlas, des pins de Salzmann, ainsi que des sapins de Céphalonie, à savoir « des essences mieux adaptées aux conditions futures. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



©ONF

Une opération technique

La pente sur laquelle travaillent les ouvriers forestiers de l'agence travaux de l'ONF étant très prononcée, le chantier requiert des moyens exceptionnels et une haute technicité de la part des équipes.

Pour ce chantier, une pelle araignée a été utilisée pour broyer la végétation et préparer les potets, ainsi qu'un hélicoptère pour acheminer les plants, piquets et protections directement dans les trouées. La plantation, financée par l'État et le programme France Nation Verte, s'étalera jusqu'en 2026.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Les plants sont protégés par des grillages pour éviter d’être abimés par les cerfs, chevreuils et chamois présents sur le secteur. ©ONF

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

12 élèves du Centre forestier de La Bastide des Jourdans à la découverte du savoir-faire des agents de l'ONF



L'Office national des forêts a organisé à la fin du mois de janvier une opération de martelage pédagogique à destination des élèves du Centre Forestier de la Région Sud, situé à La Bastide des Jourdans, dans une forêt de cèdres en forêt communale de Lacoste.

Le 28 janvier dernier, 12 lycéens de classe de seconde du Centre Forestier de La Bastide des Jourdans ont pu assister à une matinée de martelage pédagogique imaginée par l'Office national des forêts.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Encadrés par le personnel de l'unité territoriale Luberon, les jeunes ont partagé le travail des forestiers et suivi leurs explications. Ils ont pu en apprendre davantage sur la mise en place de cloisonnements d'exploitation dans certaines parcelles et sur l'amélioration du peuplement dans un objectif de futaie irrégulière *(ndlr : cohabitation sur une même parcelle d'arbres d'âges et de dimensions très variés)*. Ils ont également pu mettre la main à la pâte en marquant à l'aide du marteau forestier et de la bombe de peinture de nombreux arbres et en utilisant le compas pour en mesurer les diamètres.

Une opération très intéressante pour les élèves du Centre forestier de la Région Sud qui, depuis sa création en 1975, propose des formations aux métiers de l'arbre et de la forêt pour les jeunes comme pour les adultes en accord avec les exigences de la société telles que : la contribution à une meilleure atmosphère, la régulation des climats, la production du bois, la protection les sols, la conservation de la ressource en eau, le maintien de la biodiversité, l'embellissement des paysages, ainsi que l'offre d'espaces de promenades, de loisirs et de rêve.

Comment sont protégés les espaces naturels lors de leur fréquentation estivale ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



HOCQUEL A - VPA

Depuis le 15 juillet et jusqu'au 1er septembre, l'Office français de la biodiversité (OFB), en collaboration avec la Gendarmerie, prévient et contrôle les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les espaces naturels du Vaucluse.

Sans effort de préservation de la biodiversité, la fréquentation des espaces naturels menace la faune et la flore en portant atteinte à l'habitat des espèces et en abîmant des écosystèmes parfois fragiles. Une affluence incontrôlée dégrade également les paysages et peut générer des conflits d'usage entre les différents acteurs du territoire.

Afin de contrer ces atteintes à l'environnement,
l'Office français de la biodiversité a lancé une campagne de sensibilisation à échelle nationale. Celle-ci vise à prévenir la survenance de dégradations en enseignant les bonnes pratiques aux usagers de la nature et en alertant sur les comportements à risque.

Dans ce cadre, l'OFB, l'ONF (Office national des forêts) et la gendarmerie de Vaucluse,
sous l'autorité du préfet, participent à des contrôles conjoints sur l'ensemble du département. Leurs patrouilles se déploient dans les différentes réserves biologiques du territoire, du Mont Ventoux au Petit

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Luberon. Le dispositif s'étend aussi au-delà des zones protégées afin de s'adapter à l'affluence et à l'évolution des risques. Par exemple, les bords de Durance font partie des espaces surveillés. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature de janvier 2024.
MMH



Montmirail Copyright Hocquel A -VPA

L'ONF et le centre forestier de la région Paca

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

s’allient pour l’avenir des forêts



Le lundi 8 avril, l’Office national des forêts (ONF), représenté par Hervé Houin, directeur territorial ONF Midi-Méditerranée, et le centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, représenté par son directeur Christian Salvignol, ont signé une convention de partenariat à la Bastide des Jourdans, où est basé le centre forestier. Ce partenariat vise à assurer les engagements, la gouvernance et les modes de relations d’échanges entre les deux structures sur le long terme.

Chacun a présenté les objectifs communs de formation afin d’assurer le recrutement de personnel spécialisé dans les métiers liés à la gestion forestière. « On a tout à faire avec l’ONF, c’est un éternel recommencement, l’ONF c’est peut-être 25% des forêts françaises, mais c’est 100% de gestion durable des forêts et des hommes », a affirmé Christian Salvignol.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Les objectifs principaux sont d'assurer un support technique, de suivre les évolutions des métiers de la filière, d'assurer le renouvellement des générations par la transmission des savoirs, d'accompagner les personnes dans leurs parcours professionnels, d'agir pour l'attractivité des métiers du secteur.

Malaucène : l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers



Le mardi 5 septembre, l'Association départementale des communes forestières du Vaucluse organise une réunion à Malaucène, à destination des élus, sur l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers. Ce moment d'échanges permettra d'aborder le principe d'anticipation et les actions à mettre en place pour pérenniser les forêts.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

En effet, les espaces forestiers sont fragilisés par le changement climatique, qui engendre de multiples épisodes de sécheresse, favorise l'éclosion d'incendie et la survenue d'attaques parasitaires. Sans actions concrètes, ils sont amenés à se détériorer et à ne plus remplir leurs rôles : maintien de l'eau et des terres, préservation de la biodiversité, ou encore stockage du carbone.

L'Office national des forêts sera aux côtés de l'association des communes forestières lors de cet événement pour répondre aux interrogations des élus, notamment sur les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des forêts, ainsi que les dispositifs financiers pour mener à bien ces travaux.

Mardi 5 septembre. De 14h à 17h. Grande salle de la mairie. Cours des Isnards. Malaucène.

V.A.

'Destination Forêt' : l'ONF organise un concours photo



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Jusqu'au 4 septembre, l'office national des forêts organise un concours photo ouvert à tous en partenariat avec l'enseigne Lafuma. Que vous soyez un photographe passionné, débutant, amateur, curieux ou inspiré, tentez de gagner un des nombreux cadeaux.

En 2021, l'office national des forêts (ONF) avait enregistré plus de 370 participations à son concours photo. Cette année, l'ONF propose de découvrir d'encore plus près nos forêts française et vauclusienne. La forêt du Luberon qui abrite 91 espèces d'oiseaux, la forêt de Saint-Lambert et ses sapins de Céphalonie, ou encore la forêt de Groseau au pied du Mont Ventoux… Tous ces espaces naturels offrent des paysages uniques.

Depuis le 17 juin et jusqu'au 4 septembre, l'ONF organise un concours photo ouvert à tous en partenariat avec l'enseigne Lafuma, spécialisée dans les équipements de sport de nature. Que vous soyez un photographe passionné, débutant, amateur, curieux ou inspiré, tentez de gagner un des nombreux cadeaux en envoyant vos plus belles photos de forêt.

Cette année, trois catégories sont proposées : 'la forêt et vous !', 'faune forestière, animaux sauvages en forêt…' et 'les forêts françaises, un voyage à l'autre bout du monde'.

Prix et récompenses
En septembre, 30 finalistes (10 par catégorie) seront sélectionnés par un vote des internautes (sur Facebook et Instagram) qui éliront les trois lauréats (Prix Or, Argent, Bronze) dans chacune des catégories. Ils seront récompensés par des prix offerts par le partenaire de l'évènement, Lafuma :

- 1er prix : un pack complet Lafuma (une veste, un sac à dos de 40L et des chaussures de randonnée).
- 2e prix : un sac à dos de 40L Lafuma.
- 3e prix : des chaussures de randonnée Lafuma.

Comment participer ?
Pour participer, il suffit de prendre une photographie, qui répond à une des trois catégories, dans une forêt française durant l'été. Une photo par catégorie choisie doit être envoyée. Envoyez ensuite la ou les photos par mail à concours.photo@onf.fr, accompagnée de la fiche d'inscription dûment complétée et avec les éléments suivants dans le corps du mail :

- Votre nom, prénom, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone portable, email, le nom de la forêt concernée, le département et l'adresse de prise clichée aussi précise que possible (adresse complète, géolocalisation, chemin à proximité…).
- Précisez la/les catégorie(s) dans laquelle/lesquelles vous souhaitez concourir.
- En pièce jointe : vos photos, couleur, en HD (minimum requis : 4MO), rectangulaire (16 :9) et au format JPEG. Chaque photographie devra être renommée de la façon suivante : Nom.Prénom.annéedenaissance.jpg.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Que vous soyez un photographe passionné, débutant, amateur, curieux ou inspiré, tentez de gagner un des nombreux cadeaux © Jean-Pierre Cahoreau / DR

Concours ouvert à toute personne physique et majeure. Règlement complet et fiche d'inscription à retrouver ici.

J.R.

Place à l'inventaire des 91 espèces d'oiseaux de la forêt du Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Jusqu'au 21 mai, l'ONF (Réseau national des forêts) réalise un important inventaire des oiseaux dans la forêt domaniale du Luberon. 91 espèces seront surveillées, parmi lesquelles 7 rapaces. Une richesse due à la présence de falaises, à la proximité de la Durance et aux nombreuses mesures prises pour préserver la quiétude du site.

Préserver la nidification

La forêt domaniale du Luberon, située sur le territoire de la commune de Cheval Blanc dans le Vaucluse, présente de grandes richesses qui attirent de nombreux publics. La fréquentation touristique est importante et surtout concentrée dans les gorges du Régalon. Afin de préserver les sites de nidification des grands rapaces, les activités humaines (survol, photographies animalière, escalade) sont réglementées dans le cadre d'un l'arrêté préfectoral de protection de biotope et de la réglementation de la réserve biologique. Ces mesures ont rendu possible le maintien et l'installation de plusieurs couples d'aigles de Bonelli, de Circaète Jean-le-Blanc et de Vautour Percnoptères, dans la forêt domaniale.

Suivi des rapaces et des passereaux

Les spécialistes avifaune de l'ONF et du Conservatoire des espaces naturels (Cen) réalisent tous les printemps le suivi des rapaces, afin de comprendre leurs comportements : nidification, mode de reproduction, pontes, etc. Lorsqu'un jeune né, le Cen procède à la pose d'une bague d'identification afin de suivre chaque individu tout au long de sa vie. Les petits oiseaux ou passereaux sont également étudiés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

par l'ONF, sur l'ensemble de la réserve et par le parc naturel régional du Luberon, dans le cadre d'une étude confiée à la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

Le petit Luberon, une réserve biologique mixte

Créé en 1986 sur 128 hectares, puis agrandie en 1995 et en 2017, la réserve biologique du Petit Luberon atteint 1 788 hectares. Elle est composée de 2 entités : une réserve biologique dirigée et une réserve intégrale. La partie intégrale de 915 hectares, composée de chênaies, pinèdes et de falaises est un observatoire de la dynamique naturelle des forêts sur le long terme. Quant à la partie dirigée de 873 hectares, composée de pelouses, garrigues et forêts, elle fait l'objet de travaux et de pâturage pour maintenir les milieux ouverts. Sans intervention, ces milieux se ferment par le développement naturel de la végétation forestière et perdent leur richesse floristique et faunistique.

Afin de rendre conciliable activités humaines et quiétude des grands rapaces, certaines zones ne sont plus accessibles, comme la Combe de Vidauque et la Réserve biologique intégrale (RBI). En dehors de ces zones de protection strictes, les visiteurs sont invités à rester sur les sentiers balisés afin d'occasionner le moins de dérangement possible.

L.M

Formation des élus : 's'investir dans la gestion de sa forêt communale'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026



Les Communes forestières de Vaucluse invitent les élus du département à participer à une formation le 20 mai prochain à Châteauneuf-de-Gadagne sur la gestion des forêts communales à travers la réalisation et le suivi de l'aménagement forestier, document de gestion durable des forêts publiques.

Le changement climatique, la prolifération de nuisibles fragilisent les espaces forestiers. Les élus ont un rôle à jouer en tant que propriétaires des forêts communales pour assurer la pérennité et la gestion durable de ces peuplements forestiers.

Préservation des forêts publiques

En France, le code forestier prévoit, pour la gestion et la préservation des forêts publiques, des dispositions législatives et règlementaires particulières réunies sous le vocable 'régime forestier'. Parmi celles-ci, la gestion des forêts publiques par un opérateur unique, l'Office national des forêts, et la mise en œuvre d'un document de gestion durable sur 20 ans planifiant les interventions -comme celles des travaux et coupes- dans la forêt communale sont obligatoires. Ce document dit 'aménagement forestier' est ainsi proposé et réalisé par l'ONF (Office national des forêts), et validé par la commune.

Un rôle décisionnaire

Cette formation sera l'occasion de rappeler ce qu'est un aménagement forestier, de préciser le rôle décisionnaire de l'élu dans la gestion de la forêt communale et le rôle de gestionnaire forestier de l'Office national des forêts. Des exemples d'aménagements forestiers en vigueur, les interventions des équipes de l'ONF et des Communes forestières, ainsi que des échanges et retours d'expériences des élus présents viendront enrichir les apports proposés lors de cette session.

Ecrit par le 13 novembre 2026

Les infos pratiques

Afin que les élus appréhendent au mieux le contenu des aménagements forestiers et s'approprient leur rôle dans la mise en œuvre de ce document, l'association des Communes forestières de Vaucluse organise une formation à leur attention, qui aura lieu jeudi 20 mai 2021 de 14h à 16h45 à Châteauneuf-de-Gadagne. http://www.ofme.org/communes-forestieres. Contact : Communes forestières de Vaucluse 06 37 23 79 93.

Le réseau des Communes forestières

Il est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

M.H.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !